

## Questionnaire

### I- Modification de la structure

1. *Etes-vous favorable à la nouvelle organisation de la Protection civile vaudoise (10 régions calquées sur les districts et création de 4 zones) (article 2)?*
  - Favorable
  - Défavorable
  - Indifférent
  
2. *Comment jugez-vous les compétences attribuées au département (article 3)?*
  - Adaptées
  - Inadaptées
  - Autres (à préciser)
  
3. *Comment jugez-vous les missions spécifiques du service en charge de la Protection civile (article 3b)?*
  - Adaptées
  - Inadaptées
  - Autres (à préciser)
  
4. *Etes-vous favorable à la création d'un détachement cantonal capable de couvrir les besoins spécifiques du canton, de fournir un appui spécialisé aux régions et de renforcer les régions de manière subsidiaire (art. 3b, al. 1<sup>er</sup>, lett. f et g) ?*
  - Favorable
  - Défavorable
  - Indifférent
  
5. *Etes-vous favorable à la création d'une commission cantonale de protection civile en tant qu'autorité stratégique et de surveillance de la Protection civile (art. 3c et 3d)?*
  - Favorable
  - Défavorable
  - Indifférent
  
6. *Acceptez-vous que la Commission cantonale de protection civile soit composée paritairement de représentants du canton et des communes (art. 3c, al. 1<sup>er</sup>)?*
  - OUI
  - NON
  - Indifférent

7. *Etes-vous favorable au fait que, en principe, l'organisation politique des Organisations régionales de la Protection civile vaudoise soit structurée en comité directeur et en organe de gestion (art. 7, al. 2)?*

- Favorable
- Défavorable
- Indifférent

8. *Comment doit se faire la représentation des communes au sein des comités directeurs (art. 12)?*

- Composition proportionnelle
- Répartition non proportionnelle entre les grandes communes et les petites communes
- Autre (à préciser)

9. *Etes-vous favorable à la création d'une assemblée regroupant les représentants des comités directeurs des Organisations régionales de Protection civile (art. 13b)?*

- Favorable
- Défavorable
- Indifférent

## II.- Standardisation des moyens en personnel et en matériel

10. *Etes-vous favorable à une gestion des ressources humaines par entité (cantonale ou régionale)?*

- Favorable
- Défavorable
- Indifférent

11. *Etes-vous favorable à l'uniformisation/standardisation des Ressources humaines dans les domaines des cahiers des charges et de l'échelle des traitements?*

Favorable Défavorable  
Indifférent

- 
- 
-

12. *Etes-vous favorable à ce que les commandants des Organisations régionales de Protection civile soient désignés par la sous-commission des Ressources humaines dépendant de la Commission cantonale de protection civile, la décision finale d'engagement appartenant au Comité directeur dont dépend le commandant?*

- Favorable
- Défavorable
- Indifférent

13. *Etes-vous favorable à ce que le Service de la sécurité civile et militaire gère la logistique et assure l'entretien du matériel standardisé fourni aux Organisations régionales de Protection civile (art. 3b, al. 1<sup>er</sup>, lett. h et i)?*

- Favorable
- Défavorable
- Indifférent

### **III. Le mode de financement**

14. *Etes-vous favorable à ce que les coûts de financement de la Protection civile vaudoise soient répartis entre le canton et les communes, s'agissant des missions légales s'étendant à l'ensemble du canton et des ressources humaines (art. 18, al. 1<sup>er</sup>)?*

- Favorable
- Défavorable
- Indifférent

15. *Que pensez-vous du fait que les frais d'intervention de prestations qui n'entrent pas dans les missions de la Protection civile soient laissés à la charge des régions qui peuvent les facturer aux demandeurs (art. 18, al. 2)?*

- Favorable
- Défavorable
- Indifférent

### **IV. Période transitoire**

16. *Une période transitoire de 5 ans au maximum est-elle adaptée (art. 31)?*

- Trop longue
- Trop courte
- Adaptée
- Autre (à préciser)

**Remarques/observations**

**9. nécessaire**

**10. pour une égalité de traitement**

**12. autonomie dans le choix**

**13. enfin !**

**14. pour le socle de base**

**Retour de consultation Service de la sécurité civile et militaire  
« EMPL AGILE »  
Gollion  
Case postale 80  
1305 Penthalaz**

**Délai 11 juin 2010**